



2008-018

Décision du 24 avril 2008

Constatation de la nature forestière sur le territoire de la commune de Rossens, secteurs "Montena", "Plan Champ" et "Maupras / La Chauderette".

LA DIRECTION DES INSTITUTIONS, DE L'AGRICULTURE ET DES FORETS

Vu :

La loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les forêts (LFo);
L'ordonnance du 30 novembre 1992 sur les forêts (OFo);
La loi du 2 mars 1999 sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (LFCN);
Le règlement du 11 décembre 2001 sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (RFCN);
Le dossier de l'affaire,

Considérant :

A teneur des articles 10 et 13 LFo, lors de l'édiction et de la révision des plans d'affectation, une constatation de la nature forestière doit être ordonnée là où les zones à bâtir confinent et confineront à la forêt.

Dans le cadre de l'aménagement local, la commune de Rossens a fait dresser un plan pour une constatation de la nature forestière.

Par forêt il faut entendre toutes les surfaces couvertes d'arbres ou d'arbustes forestiers à même d'exercer des fonctions forestières indépendamment de leur origine, leur mode d'exploitation et de la mention au registre foncier (art. 2 al. 1 LFo).

Sur les plans à l'échelle 1:2'000 dressés le 24 octobre 2007 par le bureau Infogeo SA, à Bulle, la forêt a été reportée selon les prescriptions précitées.

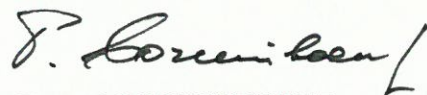
Les surfaces ainsi délimitées sont donc considérées comme forêt.

La mise à l'enquête publique a eu lieu du 8 février 2008 au 8 mars 2008. Elle n'a fait l'objet d'aucune opposition.

Décide :

1. Les biens-fonds situés sur le territoire de la commune de Rossens, et portant la désignation de forêt, tels qu'ils figurent sur les plans à l'échelle 1:2'000 dressés le 24 octobre 2007 par le bureau Infogeo SA, à Bulle, sont considérés comme forêt.
2. Il est perçu un émolument de 250 francs par le Service des forêts et de la faune. Ce montant est débité du compte-courant de la commune de Rossens auprès de l'Administration des finances.
3. Cette décision peut faire l'objet de recours auprès du Tribunal cantonal, section administrative, dans les 30 jours à compter de sa réception.
4. Communication :
 - a) au Service des forêts et de la faune;
 - b) par les soins du Service des forêts et de la faune :
 - à la commune de Rossens, avec un plan;
 - au Service des constructions et de l'aménagement, avec deux plans;
 - à l'ingénieur forestier du 1^{er} arrondissement, avec un plan;
 - à la comptabilité du Service des forêts et de la faune;
 - au bureau de géomètre pour mise à jour des documents cadastraux et réquisition de l'inscription de la mention au Registre foncier, sous réserve de délai de recours.

Le Conseiller d'Etat, Directeur
des institutions, de l'agriculture et des forêts



Pascal CORMINBOEUF

Constatacion de la nature forestière

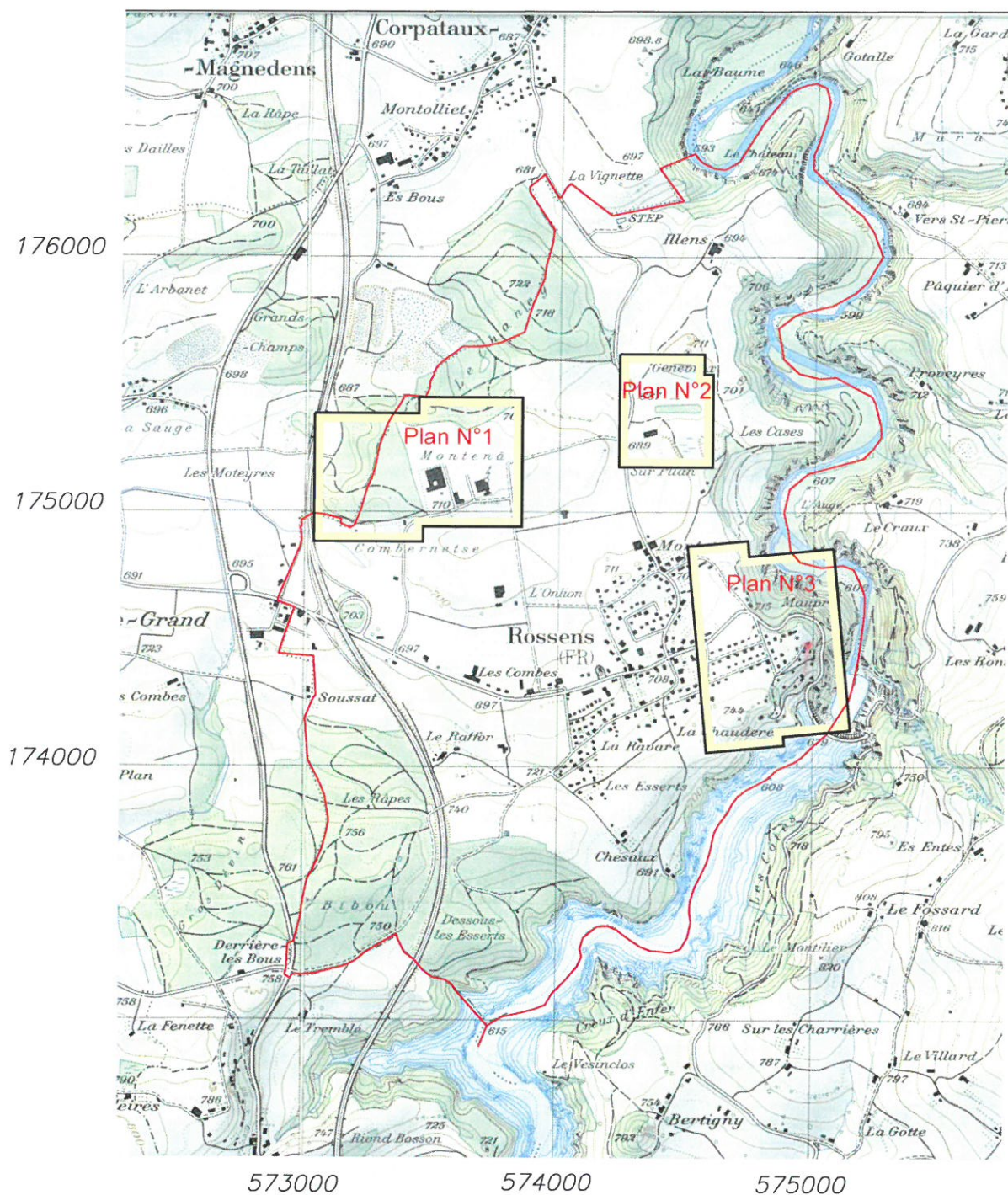
Commune: Rossens

Mandant : Commune de Rossens

Date du relevé : 21 septembre 2007

Dossier mis à l'enquête

du.....au.....



Extrait de la carte 1:25000



INFOGEO SA
Jacques Genoud
Ingénieur géomètre officiel
Rue du Pays d'Enhaut 16
1630 Bulle 1

Bulle, le 24 octobre 2007

Tél : 026 912 66 77
Fax : 026 912 66 75
E-mail : info@infogeo.ch
Site Internet : www.infogeo.ch

PLAN DE SITUATION		pour constatation de la nature forestière	
Commune: Rossens		Plan N°1	
Nom local : Montena		Echelle : 1:2000	
Coordonnées : 573 500 / 175 200			

Limite forestière



PLAN DE SITUATION

pour constatation de la nature forestière

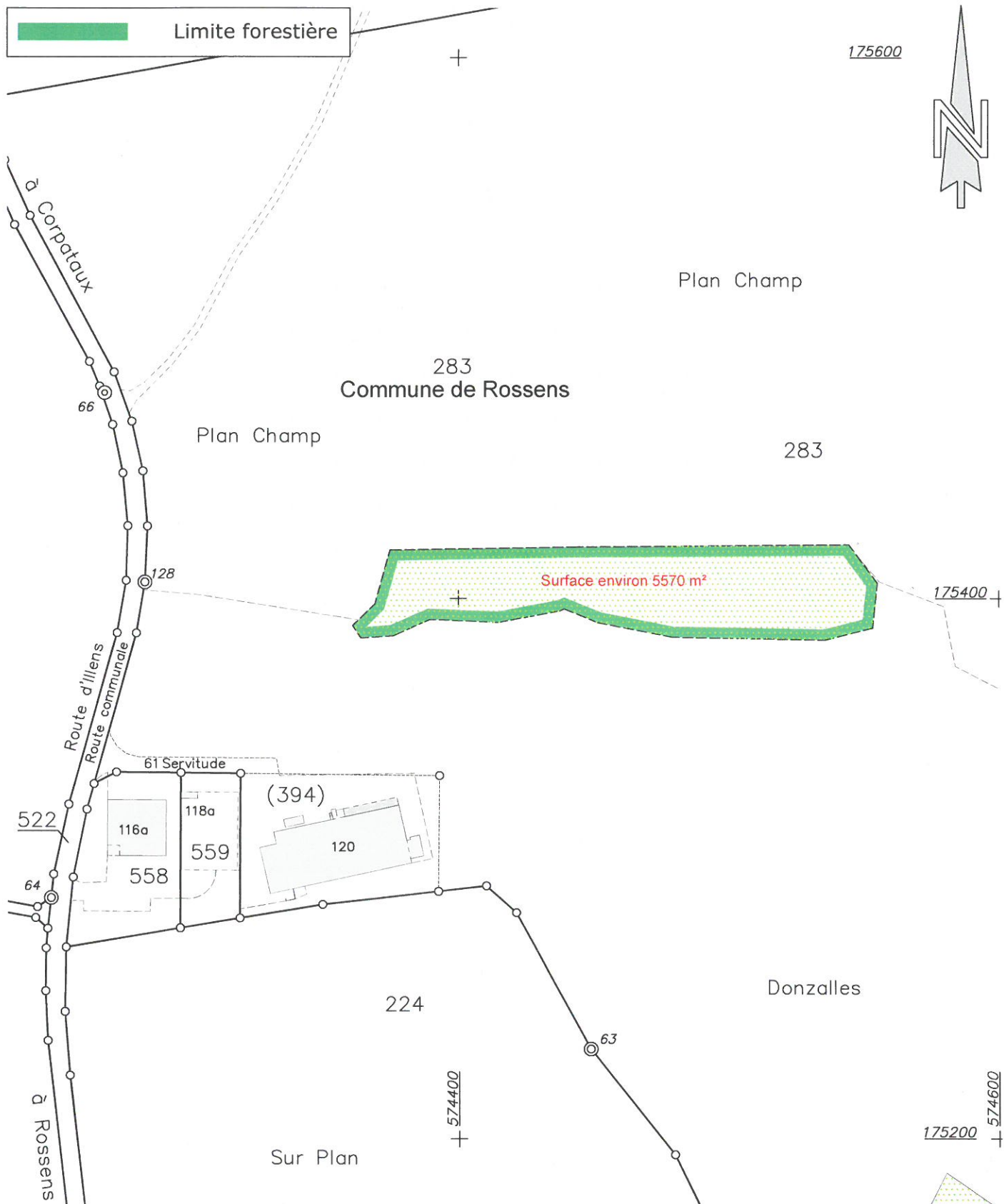
Commune: Rossens

Plan N°2

Nom local : Plan Champ

Coordonnées : 574 400 / 175 400

Echelle : 1:2000



INFOGEO SA
 Jacques Genoud
 Ingénieur géomètre officiel
 Rue du Pays d'Enhaut 16
 1630 Bulle 1

Handwritten signature

Bulle, le 24 octobre 2007

Tél : 026 912 66 77
 Fax : 026 912 66 75
 E-mail : info@infogeo.ch
 Site Internet : www.infogeo.ch



PLAN DE SITUATION

pour constatation de la nature forestière

Commune: Rossens

Plan N°3

Nom local : Maupra / La Chauderette
Coordonnées : 574 800 / 174 450

Echelle : 1:2000



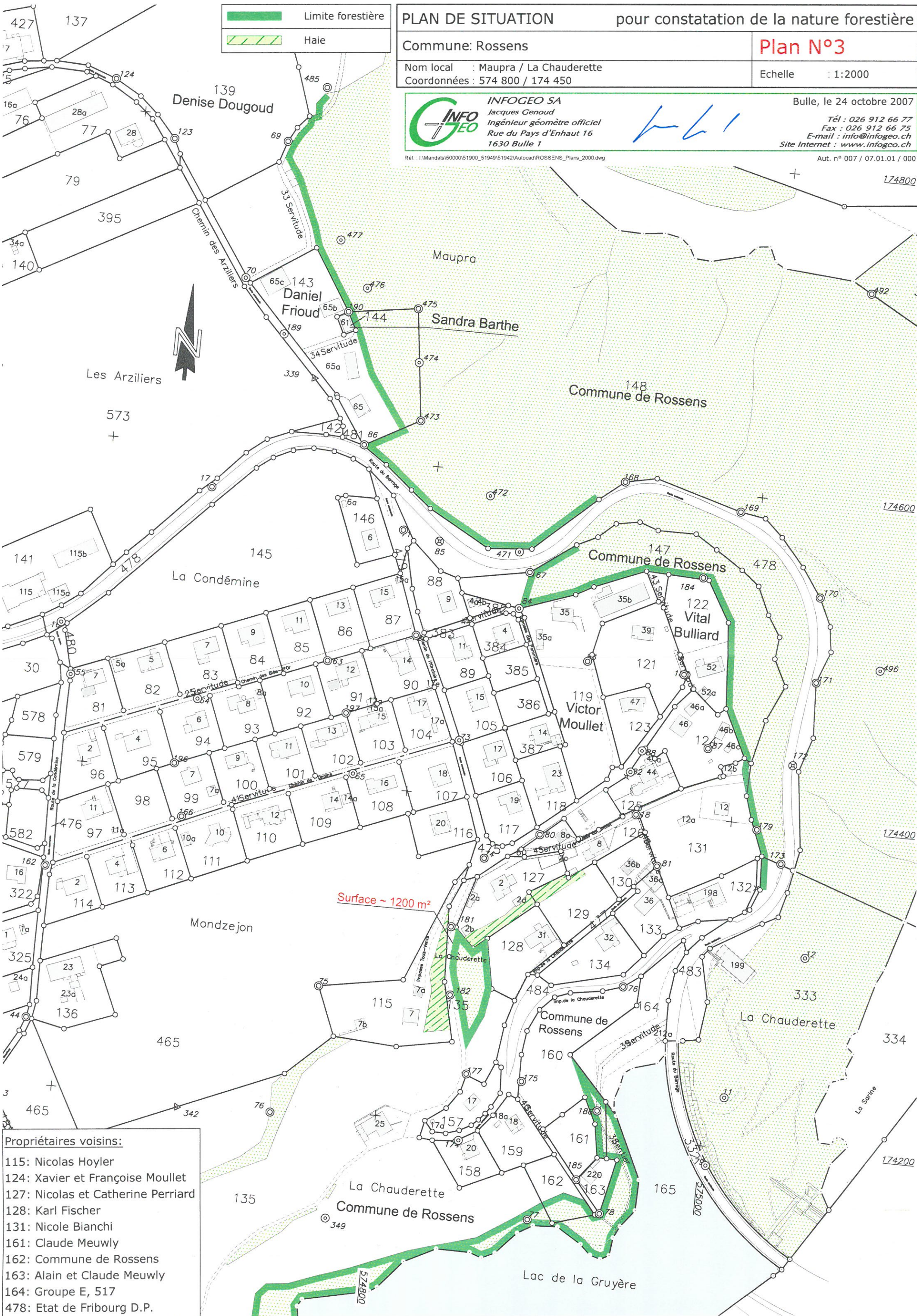
INFOGEO SA
Jacques Genoud
Ingénieur géomètre officiel
Rue du Pays d'Enhaut 16
1630 Bulle 1

Bulle, le 24 octobre 2007

Tél : 026 912 66 77
Fax : 026 912 66 75
E-mail : info@infogeo.ch
Site Internet : www.infogeo.ch

Réf : I:\Mandats\50000\51900_51949\51942\Autocad\ROSSENS_Plans_2000.dwg

Aut. n° 007 / 07.01.01 / 000



- Propriétaires voisins:
- 115: Nicolas Hoyler
 - 124: Xavier et Françoise Moullet
 - 127: Nicolas et Catherine Perriard
 - 128: Karl Fischer
 - 131: Nicole Bianchi
 - 161: Claude Meuwly
 - 162: Commune de Rossens
 - 163: Alain et Claude Meuwly
 - 164: Groupe E, 517
 - 478: Etat de Fribourg D.P.